

Arrêté du 15 avril 2019

portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes suppléant  
auprès de la Cour nationale du droit d'asile

NOR: JUSE 1910183A

**Le vice-président du Conseil d'État,**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs et instituant une régie d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu la proposition du secrétaire général de la Cour nationale du droit d'asile,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

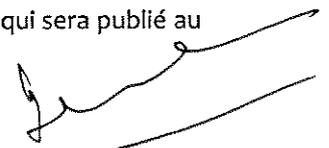
Monsieur Fouad MEGUENINE, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, est nommé régisseur suppléant d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile, à compter du 15 avril 2019.

**Article 2**

La secrétaire générale du Conseil d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à PARIS, le

15 AVR. 2019



Bruno LASSERRE